



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 58799

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la taxe professionnelle. Interpellée par le président de l'établissement public intercommunal de la vallée du Louron, elle lui fait part de ses préoccupations. La loi de finances de 1999 dans son article 44 a VII a modifié le calcul du plafonnement par la valeur ajoutée de la taxe professionnelle. Cette modification du calcul du plafonnement par la valeur ajoutée de la taxe professionnelle exclut dans ce calcul, les loyers versés par les sociétés exploitantes de résidence de tourisme ou de résidence pour étudiants aux propriétaires. En effet, les stations touristiques sont directement intéressées par le développement des résidences de tourisme. Cette instruction fiscale pénalise les communes qui ont fait des efforts d'investissement touristique et pourrait compromettre la pérennité de leur activité. Elle lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre à ce sujet et s'il est envisagé de modifier les règles de plafonnement de la taxe professionnelle.

Texte de la réponse

Le plafonnement des cotisations de taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée produire l'année d'imposition permet d'ajuster le poids de la taxe aux facultés contributives de l'entreprise. Ce dispositif doit toutefois garantir l'égalité de traitement entre les redevables indépendamment du titre auquel ils disposent de leurs installations (propriétaire, locataire ou crédit-preneur). C'est pourquoi le législateur, dans un souci de neutralité, a posé le principe de non déductibilité des loyers afférents aux biens pris en location pendant plus de six mois par un assujetti à la taxe professionnelle pour le calcul de la valeur ajoutée servant au plafonnement de la taxe. Il n'est pas envisagé de revenir sur ce principe.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58799

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1471

Réponse publiée le : 3 décembre 2001, page 6922